

contenterai de dire que le versement de subventions et l'achat de vastes quantités de denrées par la Corporation de la stabilisation des prix des denrées ont contribué de façon essentielle à assurer à la population certaines denrées et services indispensables, et à maintenir le niveau de vie de ceux dont les revenus sont faibles ou moyens. L'expérience de la Grande-Bretagne et notre propre expérience m'ont convaincu qu'on ne saurait maintenir le contrôle des prix de façon efficace qu'en recourant à l'emploi judicieux et opportun des subventions.

M. le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. HANSON: Je prierais le ministre de nous fournir l'analyse des frais d'administration et des salaires.

L'hon. M. ILSLEY: Le montant est de \$14,300,000 et il se décompose ainsi qu'il suit:

Traitements	\$ 9,200,000
Frais de déplacement	920,000
Impression et papeterie	1,400,000
Appels téléphoniques	260,000
Télégrammes	100,000
Contentieux et vérification	100,000
Publicité	800,000
Divers	640,000
Frais de poste	250,000
Frais de transport (grande et petite vitesse)	30,000
Commissions régionales de rationnement	600,000
	<hr/>
	\$14,300,000

M. GRAYDON: En quoi consistent les frais des commissions régionales de rationnement? Il me semble qu'une grande partie du travail de ces commissions régionales se fait par des collaborateurs bénévoles.

L'hon. M. ILSLEY: Cela est exact. Règle générale, le travail est exécuté par des collaborateurs bénévoles, mais il existe 550 districts de rationnement, partant 550 bureaux régionaux. Il y a des secrétaires permanents.

M. GRAYDON: Ces derniers touchent-ils une rétribution régulière?

L'hon. M. ILSLEY: Les secrétaires sont d'habitude rétribués par les municipalités et nous remboursons ces dernières. Il y a ensuite les frais de poste et autres.

L'hon. M. HANSON: Les employés du secrétariat, les sténographes?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. GRAYDON: Est-ce à dire que les municipalités paient ce que bon leur semble et que l'Etat les rembourse?

L'hon. M. ILSLEY: Certaines municipalités acquittent elles-mêmes tous les frais, tandis que d'autres demandent l'aide de la commission, qui, dans ces cas, accède à leur requête.

[L'hon. M. Ilsley.]

M. QUELCH: Quand le ministre entend-il que nous procédions à la discussion générale? Sur ce poste, ou lorsque les autres seront mis en délibération?

L'hon. M. ILSLEY: La discussion générale sur le travail de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre est censée avoir lieu au sujet de ce poste, lequel embrasse les frais administratifs.

M. QUELCH: Je veux dire sur l'ensemble du programme.

L'hon. M. HANSON: Pourrions-nous avoir le détail des traitements qui représentent une somme globale très élevée? On devrait nous dire combien d'hommes gagnent \$12,000, combien d'hommes ou de femmes touchent \$10,000, et combien chaque catégorie comprend d'hommes et de femmes. Je tiens à savoir ce qu'accomplissent les dames qui parcourent le pays et donnent des représentations et des concerts. L'une d'elles est dans ma ville cette semaine. Je crois que c'est une dame Aiken. J'aimerais à savoir ce qu'elle touche et quel bien elle fait. Quel est l'objet de ces représentations gratuites? Je cite son nom à titre d'exemple seulement; je ne connais rien d'elle. Qui recommande ce genre de programme, car c'est tout ce que c'est? Quelle valeur cela a-t-il?

L'hon. M. ILSLEY: L'on me dit que Mme Aiken s'occupe...

L'hon. M. HANSON: Je ne veux pas me renseigner sur elle particulièrement, je ne fais que citer un exemple.

L'hon. M. ILSLEY: Elle s'occupe de ce que l'on appelle le travail de conservation, et cette campagne a pour but d'exhorter les gens à l'économie.

L'hon. M. HANSON: Est-ce compris dans ce crédit?

L'hon. M. ILSLEY: Oui, son traitement sera payé à même le crédit prévu pour les salaires. Il s'agit d'une campagne d'éducation dans le but d'encourager le refaçonnage des vieux vêtements au lieu de dépenser de l'argent pour en acheter des neufs.

M. MacNICOLL: Quel traitement touche-t-elle?

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai pas ce renseignement; je m'en informerai. Je ne sais au juste ce que mon honorable ami entend par état détaillé, car le nombre des fonctionnaires est de 5,200.

L'hon. M. HANSON: Je crois comprendre qu'un document sera soumis. Nous aurions dû l'avoir avant l'appel de ce crédit.

M. ABBOTT: Il y en a déjà eu un de soumis.